

# ADOPTER LES BONS GESTES



Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux de collecte, de transfert et le traitement des eaux usées, il est interdit de déverser dans le « tout à l'égout » (toilettes, évier, grille d'égouts...), les produits suivants :

- Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène...).
- Protections féminines, couches pour bébés, préservatifs...
- Graisses et huiles de cuisine.
- Carburants, huiles de vidange.
- Fonds de peinture, produits chimiques (dont désherbants, solvants...).
- Déchets solides (notamment ordures ménagères), y compris après broyage.
- Eaux de pluie.
- ...



## LES LINGETTES C'EST À LA POUBELLE QU'ELLES SE JETTENT.



Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes



Jeter les lingettes dans la poubelle

## LES POISSONS NE MANGENT PAS LES LINGETTES !

Les lingettes sont devenues des produits régulièrement utilisés par de nombreux foyers. Elles ont une incidence sur notre environnement et notamment pour les milieux aquatiques.



Ces produits sont susceptibles d'engendrer, soit un danger pour le personnel ou les habitants, soit de provoquer un dysfonctionnement ou une dégradation sur des installations. Ils doivent donc être jetés à la poubelle ou amenés à la déchetterie.



# LES LINGETTES SONT-ELLES BIODÉGRADABLES ?

Les lingettes sont constituées de fibres synthétiques ultra-résistantes. Elles mettent par conséquent longtemps à se dégrader naturellement.

Le temps passé dans les canalisations ne permet pas leur dégradation, car les eaux usées transitent des habitations aux stations d'épuration en quelques minutes seulement.



BERGE SOUILLÉE PAR LA PRÉSENCE DES LINGETTES DÉVERSÉES PAR UN DÉVERSOIR D'ORAGE\*

L'accumulation des déchets dits « solides », notamment les lingettes, dans les réseaux d'assainissement provoque :

- L'obstruction des déversoirs d'orage\* (DO), qui engendre le déversement régulier d'eaux usées dans le milieu naturel (la rivière), entraînant une pollution des cours d'eau.
- D'importantes dégradations et dysfonctionnements des ouvrages :
  - L'échauffement et la casse des pompes de stations de relevage\*.
  - L'engorgement des dégrilleurs\* des stations d'épuration.



LINGETTES DANS LE COURS D'EAU

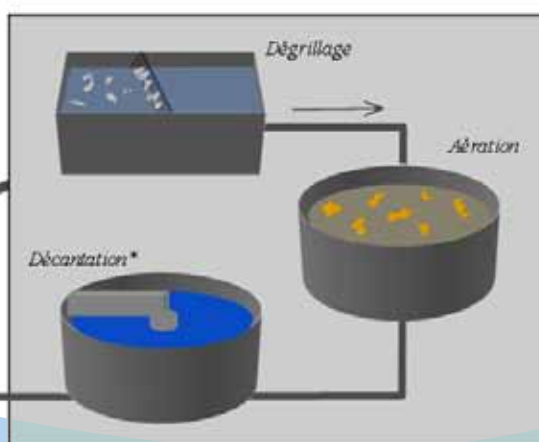
## PROBLÉMATIQUE DES LINGETTES



LINGETTES SUR LES BERGES ET DANS LA RIVIÈRE

REJETS D'EAUX USÉES AVEC DES DÉCHETS (DONT LES LINGETTES)

Station d'épuration



L'accumulation des lingettes dans les réseaux d'assainissement et dans les stations d'épuration a pour conséquences :

- L'augmentation des interventions sur le matériel pour :
  - Entretenir
  - Réparer
  - Remplacer
- La nécessité de mettre en place une surveillance renforcée.

Ainsi, le temps passé et l'entretien du matériel font augmenter le coût de fonctionnement et d'exploitation des installations.



DÉGRILLEUR\* DE STATION D'ÉPURATION

Les conséquences induites par la présence des lingettes dans le « tout à l'égout » sont une dégradation de la qualité de l'eau des milieux aquatiques par le rejet régulier d'eaux usées dans les rivières et une pollution par les déchets qui menace la vie aquatique.



DÉVERSOIR D'ORAGE\* ET CANALISATIONS BOUCHÉS PAR DES LINGETTES

Les gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration doivent faire face à cette problématique et trouver des solutions, souvent très coûteuses.

## LEXIQUE

**Déversoir d'orage** : Il permet d'évacuer un excédent d'eaux usées dans le milieu naturel, en cas de surcharge dans le réseau (lors d'événements pluvieux).

**Station de relevage** : Elle sert à envoyer les effluents sous pression dans les canalisations (en cas de contre pente).

**Dégrilleur** : Il permet d'éliminer les déchets grossiers contenus dans les eaux usées (lingettes, plastiques, emballages...).

**Décantation** : C'est la séparation des matières en suspension par gravité en l'absence de mouvement.